



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Première Commission

7^e séance

Lundi 13 octobre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Caughley (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de vous voir diriger les débats de la Première Commission. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants des consultations approfondies que vous avez menées dans le cadre de la préparation de la présente session, et nous sommes convaincus que, sous votre direction, la Commission pourra faire toute la différence. En effet, l'état actuel du monde l'exige.

Nous souscrivons entièrement à la déclaration faite, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, par le représentant du Brésil. L'objectif de ce nouvel ordre du jour, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires, a été et demeure un objectif essentiel pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. La destruction vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires revêt plus d'importance que jamais dans le contexte actuel de la sécurité internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) repose sur le principe que les États non dotés d'armes nucléaires renoncent à la possibilité de posséder des armes nucléaires, tandis que les cinq

États dotés d'armes nucléaires s'engagent à prendre des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire. Depuis lors, cet engagement a été renforcé par la décision sans équivoque prise par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 de réaliser le désarmement nucléaire.

Dans le cadre du TNP, la non-prolifération et le désarmement nucléaire pèsent du même poids. L'un ne saurait l'emporter sur l'autre. Les craintes légitimes que suscite au sein de la communauté internationale la question de la prolifération ne doivent pas nous faire renoncer à un objectif plus ambitieux : bâtir un monde dont les règles en matière de prolifération et de désarmement nucléaires seraient une cause commune.

D'où l'extrême urgence, pour les cinq États dotés d'armes nucléaires, qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu du régime du TNP. Le risque que des acteurs non étatiques accèdent aux armes nucléaires et que des quantités considérables de matériaux nucléaires à travers le monde soient volées puis détournées, l'instabilité nucléaire que connaît toujours l'Asie du Sud, le programme de mise au point d'armes nucléaires annoncé par la Corée du Nord et la possibilité que d'autres pays s'engagent dans la même voie, sont autant de facteurs qui démontrent que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie d'un monde sûr et pacifique.

L'autorité morale qui découle de l'exigence que d'autres pays ne mettent pas au point des armes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

nucléaires repose sur les mesures efficaces adoptées par les États dotés d'armes nucléaires en vue du désarmement..

Le débat international qui s'est tenu au sein du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive a souligné l'importance d'une vérification totale et effective. La vérification par un organe objectif et indépendant est fondamentale si l'on veut que s'instaure la confiance mutuelle entre les États. Nous appelons non seulement les États sous surveillance à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), mais aussi tous les États à appuyer le processus de l'AIEA et à processus approprié.

Nous appelons la Corée du Nord à revenir sur sa décision de quitter le TNP. La mise au point d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée risquerait de déstabiliser la péninsule coréenne et de menacer la sécurité régionale. Nous saluons l'initiative de tenir des pourparlers multilatéraux sur cette question. Nous espérons que se poursuivra le dialogue amorcé poursuivra et que l'on parviendra à un accord aux termes duquel la République populaire démocratique de Corée renoncera définitivement à l'arme nucléaire, ce qui lui permettra de bénéficier à nouveau d'une aide en matière d'énergie et de développement. Nous rendons tout particulièrement hommage à la Chine, qui a beaucoup contribué à ce dialogue.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que trois États – l'Inde, Israël et le Pakistan – qui possèdent des installations nucléaires non garanties et qui n'ont pas adhéré au TNP, continuent de détenir des armes nucléaires. La communauté internationale doit redoubler d'efforts afin de permettre, sans condition et au plus vite, l'adhésion universelle au TNP et à son régime de vérification.

Face à l'importance et à l'avancée des activités nucléaires de l'Iran, il importe que l'AIEA soit en mesure de vérifier les intentions pacifiques de l'Iran. Nous demandons à l'Iran d'entendre le message fort de la communauté internationale, qui figure dans la résolution adoptée sans opposition en septembre par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, afin qu'il coopère pleinement et rapidement avec l'Agence. L'Iran doit faire preuve d'une totale transparence afin que la confiance soit restaurée au sein de la communauté internationale. Il est capital que l'Agence puisse mener

à biens ses investigations et fournir ainsi les garanties indépendantes dont nous avons besoin.

La Nouvelle-Zélande s'inquiète que les armes biologiques ne soient pas soumises à des contrôles internationaux efficaces. Les dangers résultant du déversement intentionnel ou accidentel d'agents biologiques et les progrès rapides de la technologie, notamment dans le domaine de la biotechnologie, exigent que soit renforcée d'urgence la Convention sur les armes biologiques. Nous reconnaissons toutefois que l'accord réalisé entre tous les États parties constitue un progrès significatif de la part des instances multilatérales, et nous pensons que la réunion d'experts sur cette question débouchera sur des engagements communs.

Malgré les événements profondément inquiétants qui se sont produits ces douze derniers mois, quelques faits positifs méritent d'être rappelés. ainsi, la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en avril et mai derniers, a montré les progrès que commence à enregistrer la Convention. La Conférence d'examen a renforcé la Nouvelle-Zélande dans sa conviction que la Convention sur les armes chimiques constitue une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales. Elle a montré que les conventions portant sur le désarmement multilatéral peuvent et doivent évoluer afin de répondre aux nouveaux défis. De même, elle a démontré que préserver l'efficacité de la Convention est une lourde tâche. L'entrée en vigueur de la Convention ne signifiera pas que notre tâche est remplie. Concernant la Convention sur les armes chimiques, nous devons nous appuyer sur les résultats obtenus par la Conférence d'examen pour démontrer notre détermination de faire progresser la Convention et de renforcer le rôle fondamental qui lui revient dans l'architecture de la sécurité collective.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'évolution de la situation au sein de la Conférence du désarmement, qui nous laisse espérer que la Conférence sera en mesure de convenir d'un programme de travail d'ensemble. S'agissant de ce programme de travail, la Nouvelle-Zélande considère qu'un traité d'interdiction des matières fissiles est l'unique moyen, néanmoins important, d'élaborer un programme de plus vaste portée en vue d'aboutir à une interdiction complète des armes nucléaires.

Nous rendons hommage au Groupe de partenariat global des Huit contre la propagation des armes et des matériaux de destruction massive pour sa précieuse et concrète contribution à la sécurité internationale.

La Nouvelle-Zélande se félicite des résultats enregistrés par la Conférence internationale sur la sûreté dans le transport de matières radioactives, tenue à Vienne en juillet dernier, qui a recommandé l'instauration d'un dialogue entre les États affréteurs et les États côtiers concernés sur la communication entre les gouvernements et la création d'un groupe de travail sur la question de la responsabilité. En tant que présidente en exercice du Forum des 16 membres des Îles du Pacifique, la Nouvelle-Zélande connaît trop bien les conséquences du naufrage d'un navire, même lorsqu'il ne transporte pas de matières radioactives, pour le tourisme et les fragiles industries de la pêche dans notre région.

Dans le domaine des armes classiques, nous constatons de réels progrès. Les efforts déployés au niveau intergouvernemental ont tiré profit de partenariats plus étroits avec la société civile. La Convention d'Ottawa a connu ces dernières années un succès sans précédent en matière de désarmement. Nous rendons un vibrant hommage au Royaume de Thaïlande, qui accueillera cette année la cinquième Réunion des États parties, ce qui permettra d'appeler l'attention sur les défis que représentent dans la région de l'Asie les mines antipersonnel. Le partenariat qui s'est établi entre les États parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales a permis l'élaboration de règles internationales strictes contre l'emploi de mines antipersonnel. Nous nous réjouissons de coopérer, avec nos partenaires, aux préparatifs en vue de la tenue l'année prochaine de la Conférence d'examen, non seulement pour faire le bilan de ce qui a été réalisé, mais aussi pour renforcer les règles et les objectifs de la Convention.

Les États parties à la Convention sur certaines armes classiques aborderont une étape cruciale en novembre, lorsque se posera la question de savoir si un instrument juridiquement contraignant pour traiter des conséquences humanitaires des vestiges explosifs de guerre et un mandat sur des mines anti-véhicule pourront être réalisés. À cette réunion, la crédibilité du forum de la Convention sera en jeu, car les morts et les blessures odieuses causées par les vestiges explosifs de guerre et les mines anti-véhicule sont bien connues et

vérifiées dans des pays comme l'Angola, l'Afghanistan et le Cambodge. Ces questions humanitaires exigent un instrument juridiquement contraignant concernant les vestiges explosifs de guerre, qui établisse une règle internationale stricte régissant l'enlèvement de ces vestiges et l'adoption de mesures de protection des populations civiles.

Cette année, lors de la première réunion biennale sur les armes légères, les États parties se sont fermement engagés à examiner les nombreux problèmes complexes liés aux armes légères. S'il reste encore beaucoup à faire avant la prochaine réunion en 2005, nous sommes persuadés que de nouveaux progrès seront accomplis.

Quelles que soient nos divergences, face aux événements négatifs qui se sont produits depuis la dernière réunion de la Commission, force nous est de reconnaître qu'il est extrêmement urgent que nous nous engagions dans une voie constructive. Plus important encore, nous devons progresser en nous appuyant sur des Nations Unies renforcées et disposant des moyens de faire face aux menaces de l'heure. À cet égard, la Nouvelle-Zélande appuie vigoureusement les efforts déployés pour réformer et revitaliser les Nations Unies, en particulier la Première Commission, afin de la rendre plus efficace et de lui permettre de répondre aux préoccupations de ses États Membres en matière de sécurité.

Enfin, malgré les défis qui aujourd'hui menacent les progrès réalisés sur la voie de la paix et du désarmement, n'oublions pas que chacun d'entre nous a le pouvoir de contribuer au changement dans son environnement immédiat. L'Étude des Nations Unies sur le désarmement, publiée l'année dernière, a permis de rappeler utilement l'importance fondamentale que revêt l'éducation en matière de paix. La Nouvelle-Zélande appuie entièrement les conclusions du groupe d'experts. Un de nos plus fermes espoirs d'un avenir pacifique est d'encourager la jeunesse à élaborer des moyens non violents de gérer les conflits, en s'inspirant de leur environnement immédiat et en l'élargissant à l'ensemble de la communauté. En intégrant les programmes d'éducation en matière de paix à tous les niveaux de la société, nous pourrions concrétiser notre objectif commun d'œuvrer à l'instauration d'un avenir plus sûr et plus stable. Les États parties, les organisations internationales et la société civile doivent travailler ensemble pour faire de cette aspiration une réalité.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous coopérerons pleinement avec vous afin d'assurer le succès des travaux de la présente session. Je tiens également à féliciter M. Abe, nouveau Secrétaire adjoint aux affaires de Désarmement, pour sa désignation à cette nouvelle fonction.

Le préambule de la Charte des Nations Unies nous demande de nous engager à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les armes demeurent l'outil principal de la guerre. L'Article 11 de la Charte porte sur les principes de la paix et de la sécurité internationales, et la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 avait trait au désarmement. Néanmoins, les événements de ces dernières années ont montré que le désarmement ne va pas dans le bon sens : les dépenses militaires augmentent, de même que les stocks d'armes, et les guerres sont de plus en plus nombreuses. Des doctrines autorisant que la guerre soit déclarée sont apparues, des terroristes ont acquis davantage d'armes et mené des attaques dans différentes parties du monde.

La position du Liban à l'égard du désarmement peut se résumer comme suit.

Premièrement, le multilatéralisme constitue un principe fondamental dans les négociations de désarmement. Parce qu'elle est une organisation internationale plus universelle que les autres, l'ONU doit prendre des mesures collectives pour prévenir tout menace à la paix et à la sécurité internationales. Le problème du stockage des armes a eu un impact sur tous les États du monde, c'est pourquoi il est légitime qu'ils donnent leur avis sur ce problème. Notre intention n'est de relativiser l'importance ni le bien-fondé des pourparlers bilatéraux : s'ils complètent les négociations multilatérales, ils ne sauraient cependant se substituer à elles.

Deuxièmement, la prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région. Chaque année, la Commission adopte deux résolutions, qui ont trait respectivement à la menace posée par les armes nucléaires et à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Israël est le seul État de la région à ne pas avoir encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires. L'universalité du Traité exige l'adhésion de tous les États.

Troisièmement, les armes légères alimentent la plupart des conflits et des guerres parce qu'elles sont d'un usage aisé et qu'il est facile de s'en procurer. La propagation et le commerce illicite des armes légères représentent une menace pour les populations civiles et pour la sécurité nationale des États, ainsi qu'un obstacle au développement. Pour éliminer définitivement le fléau que constitue la prolifération des armes légères, nous devons nous attaquer à l'origine des conflits : l'occupation étrangère.

Quatrièmement, il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement. Dans un monde où un tiers de la population vit avec moins de deux dollars par jour, il est tragique que les dépenses en armements se soient élevées l'année dernière à quelque 850 milliards de dollars. Le Gouvernement libanais a réduit au maximum ses dépenses militaires. Elles sont quasi nulles à l'heure actuelle. Le budget du ministère de la défense n'est consacré qu'au paiement des salaires et des allocations de sécurité sociale du personnel militaire.

Cinquièmement, les mines terrestres constituent un véritable problème humanitaire international, qui touche 90 États. Chaque année, les mines font quelque 15 000 victimes, en majorité des civils. Les mines freinent le développement et empêchent les personnes déplacées à l'intérieur du pays de regagner leur foyer. Le Liban connaît le problème des mines, car l'occupation israélienne a laissé derrière elle 450 000 mines terrestres. Grâce au soutien des Nations Unies et à la générosité des Émirats arabes unis, le Gouvernement libanais s'emploie au déminage.

Sixièmement, s'agissant de la transparence, la maîtrise des armements classiques et stratégiques joue un rôle crucial dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. La transparence est un des moyens de contrôler les armements et de contribuer à l'instauration de la confiance entre les États. Conformément au principe de transparence, le Liban fournit chaque année au Secrétaire général des renseignements sur ses dépenses militaires. À ce propos, nous demandons un élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies afin d'y inclure les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

Enfin, la période sombre que traverse le désarmement devrait nous inciter à déployer davantage d'efforts pour réaliser les objectifs que s'est fixée la Commission. Cela signifie que les États devraient faire preuve de volonté politique en respectant les résolutions adoptées par la Commission, qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Faisons en sorte que les paroles se traduisent en actes.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, et à travers vous mon collègue du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Commission. Vous pourrez compter sur le plein appui du Bangladesh dans la tâche ambitieuse qui vous a été confiée, qui est de conduire nos travaux vers une issue positive.

L'année 2003 marque le vingt-cinquième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Et pourtant nous avons peu à célébrer. Nos aspirations d'alors – un désarmement général et complet sous contrôle international efficace – n'ont toujours pas été réalisées.

Cette année a été témoin de l'incapacité de la Commission du désarmement des Nations Unies à adopter un rapport de fond, après quatre années de délibérations. aucun consensus n'a pu se dégager sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ces sept dernières années, la Conférence du désarmement de Genève, unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, s'est trouvée dans une impasse concernant son programme de travail, ce qui l'a empêchée de procéder à un travail de fond, notamment sur le désarmement nucléaire et les négociations relatives à un traité d'interdiction des matières fissiles.

Là où il y a des armes nucléaires, il existe un risque qu'elles soient utilisées. Leur maintien met en danger l'humanité. Le régime global de non-prolifération nucléaire, qui s'appuie sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, voit sa crédibilité et son intégrité se heurter à des défis sans précédent. alors que l'universalité du TNP et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeurent inaccomplis, la prolifération des États dotés d'armes nucléaires et des armes elles-

mêmes continue d'entraver les initiatives multilatérales en faveur du désarmement nucléaire.

Le monde a connu de graves difficultés au cours de l'année écoulée. On a vu apparaître de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales. Malgré une volonté inflexible à l'échelle mondiale de renforcer les mesures anti-terroristes, le terrorisme représente toujours une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. Si le faible engagement des États dotés d'armes nucléaires préoccupe beaucoup les États non dotés d'armes nucléaires, les risques inhérents à l'emploi de ces armes par des terroristes et des acteurs non étatiques sont encore plus manifestes. Des mesures préventives pour répondre aux menaces réelles contre la sécurité nationale exposent l'humanité à une autre guerre. De nouvelles doctrines de sécurité font leur apparition. Les tensions en Asie du Sud entre deux voisins nucléaires demeurent une source légitime de préoccupation.

L'escalade des dépenses militaires mondiales entrave gravement la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de développement, qui visent à rayer définitivement du monde les conflits, la pauvreté à grande échelle, les maladies, les privations et l'injustice.

Le désarmement ne semble plus faire recette. Bien des acquis obtenus dans ce domaine en cinquante années d'existence des Nations Unies ont connu de tragiques revers dans le siècle suivant. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général fait part de sa crainte, lorsqu'il souligne que « l'ensemble des règles régissant le désarmement multilatéral connaît une lente érosion en raison d'un affaiblissement de l'engagement international ». Il n'y a pas de prolifération « bonne » ou « mauvaise », car tout acte de prolifération risque d'engendrer davantage d'instabilité dans l'avenir. Cette réflexion illustre parfaitement la période difficile que traversent le désarmement multilatéral et la prolifération – et cela nous préoccupe tous profondément. Les délibérations qui ont eu lieu la semaine dernière au sein de la Commission n'ont été que la confirmation de cette crainte et n'ont pas dissipé nos peurs.

Si la déception demeure vive face au manque de progrès dans les différents domaines du désarmement multilatéral, nous ne serions pas tout à fait objectifs si nous omettions de rappeler certaines des initiatives prises l'année dernière par la communauté

internationale. Nous espérons que ces initiatives seront une contribution suffisante aux mesures de confiance prises à l'échelle mondiale en matière de paix et de sécurité. Le Bangladesh se félicite de l'entrée en vigueur, en juin dernier, du Traité de Moscou, conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis. Même si ce résultat ne contrebalance pas l'échec du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, il s'agit néanmoins d'un progrès important en matière de désarmement nucléaire, conformément aux principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité. Nous saluons la décision importante de Cuba et du Timor Leste de rejoindre le TNP au cours de l'année écoulée. Ces adhésions devraient permettre au TNP de s'acheminer vers l'universalité. Nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'agir de la sorte pour le bien de l'humanité.

Parmi les autres événements positifs, signalons les progrès obtenus par la première réunion biennale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence de 2001 des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier. L'occasion nous est ainsi offerte d'identifier les domaines où pourrait être développée une coopération aux niveaux international et régional, notamment un partenariat avec la société civile, en vue de la mise en œuvre du Programme d'action à l'échelle nationale. L'année dernière a marqué également le dixième anniversaire du Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Nous nous félicitons de la participation croissante des États Membres au Registre, car cela contribue à une meilleure transparence dans les armements. Le Bangladesh fournit chaque année des informations au Registre.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'issue positive de la cinquième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue le mois dernier à Bangkok. Le soutien universel et croissant à l'élimination du fléau que constituent les mines offre un exemple unique de la façon dont le multilatéralisme peut fonctionner lorsque coopèrent les États et la société civile. Nous sommes convaincus que les travaux menés en août dernier, au niveau des experts, en vue d'élaborer, dans le cadre de la Convention sur les armes classiques, un instrument juridique destiné à résoudre la question des vestiges explosifs de guerre ouvriront la voie à de futures négociations au cours de la réunion, le mois prochain, des États parties. Le

Bangladesh appuie la déclaration politique adoptée à la première Conférence des États parties chargée d'examiner la Convention sur les armes classiques, qui reflète la détermination de la communauté internationale d'éliminer totalement les armes chimiques au moyen d'une vérification efficace. De même, le lancement du Code de conduite de La Haye est une étape importante dans l'élaboration de règles internationales visant à promouvoir la non-prolifération des missiles balistiques.

Fidèle à son engagement constitutionnel, le Bangladesh a beaucoup contribué à l'objectif d'un désarmement général et complet. Partie à presque tous les traités relatifs au désarmement, dont le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), la Convention sur les armes classiques, la Convention sur les armes chimiques, la Convention d'Ottawa sur les mines et la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, le Bangladesh attache une importance particulière à la stricte adhésion aux mécanismes non discriminatoires de respect et de vérification de ces traités, car ils offrent les moyens les plus efficaces d'atteindre leurs objectifs. Pour nous, le développement est une priorité. Nous sommes fermement convaincus que les objectifs de développement du millénaire peuvent être réalisés, dans les meilleures conditions, dans le cadre du désarmement, de la réduction des dépenses militaires, de la canalisation des richesses vers la lutte contre l'élimination de la pauvreté, des mesures de confiance et d'une coopération politique au niveau international.

Par conséquent, le Bangladesh invite l'ensemble des États Membres des Nations Unies, grands et petits, riches et pauvres, à se pencher sérieusement sur les tendances négatives qui se font de plus en plus jour en matière de désarmement. Nous les prions instamment de renouveler leurs efforts afin qu'avec une énergie renouvelée, ils réalisent l'objectif ultime d'un désarmement général et complet. Cet objectif doit être poursuivi tant aux niveaux multilatéral et bilatéral qu'au niveau unilatéral. Il doit être poursuivi tant aux niveaux global et régional qu'au niveau national. À cette fin, ma délégation travaillera en étroite coopération avec d'autres pays afin de réaliser, entre autres, les priorités suivantes : revitalisation de la Conférence du désarmement afin de réaffirmer sa légitimité et sa crédibilité en tant qu'unique instance multilatérale de désarmement, en faisant notamment preuve d'une volonté politique internationale renforcée

de sortir de l'impasse actuelle; réaffirmation et renouvellement de l'engagement international à l'égard d'un désarmement multilatéral, comme l'a démontré le succès de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; réalisation de l'universalité du TNP grâce à une stricte application des mécanismes non discriminatoires de respect et de vérification, sous les auspices de l'AIEA; mise en œuvre rapide des obligations découlant de l'article VI du TNP par les États dotés d'armes nucléaires; mise en œuvre effective du 13^e Plan d'action adopté par la Conférence de 2000 d'examen du TNP; renforcement des efforts visant à assurer l'entrée en vigueur du TICEN, en lançant notamment un appel aux pays dont la ratification est nécessaire à cet égard; renouvellement des initiatives visant à convaincre les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au TNP – l'Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan doivent renoncer également à l'option nucléaire et adhérer au Traité; nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des régimes de surveillance, de contrôle et de vérification du respect des traités internationaux relatifs au désarmement et à la prolifération des armes de destruction massive; renforcement des mesures de garanties aux niveaux international, régional et national afin d'assurer que des armes de destruction massive et la technologie connexe ne tombent pas entre les mains hostiles- le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif réside dans l'élimination complète des armes de destruction massive; promotion des accords régionaux en matière de désarmement par un encouragement au dialogue et un appui continu apporté au renforcement des centres régionaux de désarmement – le processus de Katmandu doit être renforcé afin de contribuer à la paix et à la sécurité régionale en Asie et dans le Pacifique, et le concept de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis doit être poursuivi avec le plus de vigueur possible afin de s'appliquer à davantage de régions; renouvellement des efforts visant à inverser la tendance à une augmentation des dépenses militaires, notamment de la part des principales puissances militaires- une partie des ressources rendues disponibles grâce à la mise en œuvre des traités de désarmement doit être consacrée aux pays en développement et le lien entre les dividendes de la paix et la création d'un fond global pour l'élimination de la pauvreté doit être sérieusement envisagé dans ce contexte.

Je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible du Bangladesh au renforcement du désarmement grâce à

une approche multilatérale et en coopération avec tous les pays. Nous sommes prêts à coopérer avec d'autres pays à la revitalisation de l'efficacité et des méthodes de travail de cette instance universelle, sous les auspices de l'Assemblée générale. Toute réforme doit, bien sûr, refléter les préoccupations exprimées par un large secteur de l'humanité. Elle devrait viser pour l'essentiel la concrétisation des engagements pris chaque année en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes d'ardents défenseurs d'une culture de la paix et de la non-violence, car nous voulons épargner les générations futures du fléau de la guerre.

Nous lançons un appel à tous ceux qui souhaitent faire davantage pour débarrasser le monde de tous les types d'armes. N'oublions pas la puissance de l'humanité ne tient ni à la taille de ses armées ni au potentiel meurtrier de ses armements, mais davantage à la force de ses idées; elle ne tient pas non plus à son aptitude à détruire, mais plutôt à sa capacité à construire; elle ne tient pas à sa propension au découragement, mais à sa foi et à son espoir.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais, une fois encore, rappeler aux délégations qu'elles doivent se montrer respectueuses des orateurs qui prononcent leurs déclarations. Je n'ignore pas que dans une cinquantaine d'heures expirera le date limite pour la présentation des projets de résolution et que vous participez à d'importantes consultations bilatérales et multilatérales pour ce faire, mais je vous rappelle que, pendant vos consultations, vous devez respecter les orateurs qui s'expriment.

M. Own (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes tout à fait convaincus que, grâce à votre expérience et votre clairvoyance, nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés, ce qui ne manquera pas d'avoir une incidence à la fois significative et positive sur la promotion du désarmement et l'amélioration de la paix et de la sécurité internationales.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour la déclaration qu'il a faite devant la

Commission et pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées conformément à son mandat.

Aujourd'hui marque le vingt-cinquième anniversaire de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement, au cours de laquelle les États Membres ont reconnu, dans le document final adopté par consensus, que les armes nucléaires constituent le plus grand danger pour l'humanité et la survie de la civilisation.

En adoptant ces mêmes méthodes afin qu'elles ne soient pas oubliées, nous devons les avoir présentes à l'esprit, les intégrer et les appliquer. Ces méthodes sont d'autant plus importantes qu'elles s'appuient sur une approche réaliste et logique pour identifier les priorités en matière de désarmement en vue d'atteindre un désarmement général et complet, englobant tous les types d'armes, y compris les armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et les armes classiques. Nous devons reconnaître l'importance que revêt de telles sessions extraordinaires consacrées au désarmement, en raison des résultats escomptés en termes de volonté internationale collective, car elles contribueront efficacement à renforcer les initiatives de la communauté internationale et à mener au désarmement complet.

Nous engageons la communauté internationale à n'épargner aucun effort afin qu'ait lieu, dans les plus brefs délais, la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est en vigueur depuis 1970. Six conférences d'examen ont évalué les progrès réalisés dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaire. Tels étaient les objectifs auxquels aspirait la majorité des États parties au Traité, des objectifs nécessaires pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et à l'abri de la menace de telles armes. Mais les résultats obtenus par les conférences d'examen ont été décevants. aujourd'hui, nous sommes menacés par une catastrophe difficile à imaginer et dont chacun des membres de la communauté internationale pâtiraient des effets dévastateurs. Le nombre d'États détenteurs d'armes nucléaires a doublé; le nombre d'ogives nucléaires a augmenté et leur puissance destructrice dépasse notre imagination étant

donné leur aptitude à détruire des milliers de fois la planète Terre.

Par conséquent, la communauté internationale, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, ont une lourde responsabilité à l'égard de la mise en œuvre des buts et principes du TNP, en faisant preuve de bonne volonté et en menant des négociations sérieuses en vue de la conclusion de traités bilatéraux et multilatéraux irréversibles sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Ces États doivent concrétiser leurs engagements conformément au TNP et aux déclarations finales des conférences d'examen de ce traité, en s'acheminant notamment vers la conclusion d'un accord multilatéral prévoyant des garanties de sécurité pour les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et en s'engageant à mettre en œuvre des sous-paragraphes de l'article 6 du document final de la sixième Conférence d'examen de 2000 et au paragraphe 4 c) de 1995 relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous tenons à rappeler ici combien il importe de progresser dans la réduction des armes stratégiques et non stratégiques, par le biais d'initiatives unilatérales, bilatérales et collectives et dans le cadre d'un processus de réduction de la capacité des armes nucléaires. En outre, la réduction de la capacité des armes nucléaires permettra d'instaurer la confiance et de la transparence entre les États dotés d'armes nucléaires et de faire progresser les initiatives visant à mettre fin aux menaces relatives à la possession de telles armes et de les prévenir.

La Conférence du désarmement devrait sans tarder mettre sur pied un comité spécial chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire, d'élaborer, par la voie de négociations, un traité multilatéral non discriminatoire qui pourrait être internationalement vérifié et d'arrêter la production de matière fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et de tous autres dispositifs nucléaires.

Il est primordial que la communauté internationale s'acquittent de ses responsabilités, notamment les principaux États, en exerçant toutes sortes de pressions sur les Israéliens, de façon qu'ils adhèrent, sans délai, au TNP et placent leurs installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il s'agit en effet du seul régime au Moyen-Orient à subir le degré le plus élevé de conflits et de tensions et à ne

cependant pas respecter ces obligations. Selon des rapports émanant de plusieurs sources, Israël possède des centaines d'armes nucléaires, qu'il peut utiliser contre n'importe quelle partie de la région arabe, de même que contre l'Europe et l'Asie centrale. Cette semaine, de nombreux médias ont révélé la mise au point par Israël de sous-marins lanceurs de missiles à partir de la mer. Cela démontre la gravité de la position adoptée par Israël, attitude que des États importants passent délibérément sous silence.

La promotion du multilatéralisme en matière de désarmement, conformément à la résolution 57/63 de l'Assemblée générale, revêt beaucoup d'importance, car le multilatéralisme est l'unique moyen de réaliser un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, et d'aboutir, par des moyens pacifiques, au règlement de tous les problèmes internationaux.

Mon pays a démontré l'intérêt qu'il porte à toutes les questions de désarmement, y compris au désarmement nucléaire, en adhérant à de nombreux traités internationaux pertinents et en les signant. Je pense notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, au Protocole de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, au projet de Convention sur l'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires, au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à d'autres accords portant sur les armes chimiques et nucléaires. En outre, il a participé activement à toutes les conférences internationales et régionales, convaincu de la nécessité de bâtir un monde à l'abri du recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et de tous autres types d'armes de destruction massive, de consacrer les efforts internationaux à la réalisation du développement durable, de mettre fin à la pauvreté et aux maladies endémiques comme le sida, la tuberculose et la malaria, de venir en aide aux populations qui se trouvent sous le joug du colonialisme et de l'occupation – afin qu'elles déterminent leur propre avenir, accèdent à la liberté et réalisent leur indépendance sur l'ensemble de leur territoire national –, de mettre fin à toutes les formes d'injustice et d'oppression exercées à leur encontre et d'éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et

manifestations, y compris le terrorisme d'État et le terrorisme organisé, qui a gagné toutes les parties du monde.

Mon pays est confronté à de nombreux problèmes liés à la présence de mines et de vestiges de guerre. D'après une estimation des Nations Unies, quelque 10 millions de mines se trouvent en Jamahiriya depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces mines ont considérablement entravé les efforts de mon pays pour réaliser le développement économique et humain et ont entraîné des morts et des blessés parmi les civils sans défense, une situation que connaît encore aujourd'hui mon pays.

À ce sujet, nous tenons à lancer, par l'intermédiaire de cette instance, un appel à tous les pays responsables de la présence de ces mines en Libye, afin qu'ils réagissent totalement et immédiatement à cette situation en fournissant à mon pays des cartes et des informations indiquant l'emplacement de ces mines, en même temps qu'une aide technique et financière appropriée en vue du déminage et de l'octroi de compensations financières à la hauteur des dommages infligés. Nous voudrions rappeler ici la déclaration historique de 1998, entre la Libye et l'Italie, qui stipule, notamment, la coopération de ces deux pays dans les activités de déminage de la Libye. En outre, un mémorandum d'accord a été signé en 2001, qui prévoit la création d'un mécanisme d'exécution des dispositions figurant dans la déclaration. J'engage également vivement les deux autres pays concernés – le Royaume-Uni et l'Allemagne – à suivre l'exemple de l'Italie, en signant des accords analogues avec la Libye – qui prévoiraient la fourniture d'une aide technique et financière nécessaire pour le déminage du pays, éliminant ainsi tout danger – et en dédommageant, comme il se doit, le peuple libyen pour les souffrances endurées du fait de la présence des mines.

Depuis 1981, la Commission examine un point intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». Mon pays demande depuis longtemps que l'on fasse de cette région une zone de sécurité et de paix, où tous nos peuples puissent vivre dans le respect mutuel et l'harmonie, travailler ensemble à faire de la mer Méditerranée une mer de paix et de communication, une passerelle entre les continents et le carrefour de toutes les cultures et civilisations. Cela ne sera cependant possible qu'après le retrait de toutes les

flottes militaires étrangères basées dans la région et la fermeture de toutes les bases militaires, dont la présence ne repose sur aucune nécessité, notamment depuis la fin de la guerre froide. Nous réaffirmons l'importance du respect de la souveraineté de tous les États de la région, du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et du respect des spécificités, du règlement de tous les différends par des voies pacifiques, en recourant au dialogue plutôt qu'à la menace ou à l'emploi de la force, à des mesures punitives ou à la menace de telles mesures, de la fin de l'occupation étrangère et du respect du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. La réunion à Tripoli du dialogue des 5+5 entre les pays de la Méditerranée occidentale, qui s'est tenue en mai 2002, et le sommet qui a suivi en Tunisie, symbolisent l'esprit de coopération et constituent des étapes importantes vers la coopération entre les pays de la région afin d'aider activement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales dans le bassin méditerranéen.

Étant donné l'importance que nous attachons au travail de la Première Commission et aux sujets sensibles qui y sont débattus – au premier rang desquels figurent le désarmement et la paix et la sécurité internationales –, nous tenons à souligner que tout processus visant à réformer la Commission doit tenir compte principalement du fait qu'il importe de mettre en œuvre les engagements de la Commission, qui figurent dans les résolutions successives adoptées ces dernières décennies. Celles-ci demeurent inappliquées en raison du manque de volonté de nombreux membres de la communauté internationale, notamment de certains grands États. Parce que ces résolutions sont essentielles si l'on veut que la communauté internationale puisse faire face aux nombreux dangers auxquels elle est régulièrement confrontée – en particulier, la prolifération horizontale et verticale des armes de destruction massive et d'autres types d'armes qui menacent la paix et la sécurité internationale – nous pensons que cette réforme n'aura pas lieu si on vide de son contenu l'ordre du jour de la Commission ou si on ne parvient pas à examiner les résolutions qui, ces dernières années, n'ont pas été appliquées. Une telle démarche n'apparaîtrait pas comme une réforme, mais plutôt comme la fin du mandat et des objectifs de la Commission et comme une marginalisation du rôle central joué par les Nations Unies dans le domaine du désarmement et de la promotion de la paix et de la

sécurité internationales. Par conséquent, un véritable réforme de la Commission doit s'opérer dans le contexte d'une réforme d'ensemble des structures fondamentales de l'Organisation en tant que cadre légitime pour un équilibre sûr du travail de la Commission. Ce travail doit être confié à un groupe de haut niveau, qui serait mis en place conformément à une proposition du Secrétaire général visant à poursuivre le processus de réforme. Ce groupe pourrait être élargi et englober toutes les autres commissions, de façon à renforcer leurs mandats et à leur permettre de s'acquitter de leurs tâches plutôt qu'à les marginaliser ou à réduire leur importance.

M. Nguyen Duy Chien (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que, grâce à votre vaste expérience et à vos qualités de diplomate, vous conduirez les débats de la Commission vers une issue constructive. Je souhaite également saisir cette occasion pour saluer la nomination du nouveau Secrétaire général aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe, et le remercier pour sa présentation de diverses questions touchant le désarmement et la sécurité internationale.

Notre délégation souscrit à la déclaration que fera un peu plus tard le représentant du Myanmar, au nom des États membres de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je limiterai donc mes observations aux points suivants.

Parce qu'il préconise depuis longtemps un désarmement général et complet, mon pays estime qu'il existe une base solide pour de nouvelles actions communes visant à réaliser ce noble objectif : un système d'engagements internationaux inscrits dans divers instruments et institutions à caractère multilatéral. C'est pourquoi nous encourageons fermement toutes les initiatives visant à renforcer ces engagements et à les développer davantage, comme il est stipulé dans les conclusions des conférences et réunions sur ce sujet, ainsi que dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Toutefois, nous notons avec regret que le travail récemment accompli dans le domaine du désarmement et de la sécurité n'a pas eu les résultats escomptés, ainsi en attestent les maigres progrès réalisés dans les discussions au sein de la Commission du désarmement sur ces questions importantes : les voies et moyens de

favoriser le désarmement nucléaire et l'instauration de la confiance. aucun consensus ne s'est dessiné sur les objectifs ou un ordre du jour, y compris sur la possibilité de mettre en place un comité préparatoire en vue de la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. La session de 2003 de la Commission du désarmement n'a toujours pas décidé d'un programme de travail. S'il y a eu incontestablement des progrès, force est de reconnaître que la situation d'ensemble du désarmement l'année dernière est loin d'être satisfaisante.

Fermement convaincus que les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, représentent la menace la plus grave pour le monde contemporain, nous n'avons cessé de préconiser leur élimination complète et de réaffirmer notre ferme engagement à coopérer étroitement avec la communauté internationale pour éliminer ces armes dangereuses. À ce propos, nous tenons une fois encore à souligner l'importance que revêt la conclusion de la Cour Internationale de Justice dans son avis consultatif sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, en date du 8 juillet 1996, qui stipule qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Nous louons également le rôle joué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire d'un régime global de non-prolifération favorisant la sécurité collective. Il ne fait aucun doute que tous les États parties doivent se conformer entièrement aux obligations du Traité, en mettant en œuvre les 13 mesures énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000. Nous espérons sincèrement que la Conférence d'examen de 2005 obtiendra des résultats substantiels.

La non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire étant profondément interdépendants et se renforçant mutuellement, un processus systématique et progressif de désarmement nucléaire s'impose d'urgence. Il appartient donc aux États dotés d'armes nucléaires d'appliquer les engagements pris lors de la Conférence d'examen du Traité de 2000 en vue de l'élimination complète de leur arsenal nucléaire, aux fins du désarmement nucléaire. À cet égard, nous saluons la ratification, en juin dernier, par les États-

Unis et la Fédération de Russie, du Traité de Moscou sur une réduction des armements stratégique offensifs.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin qu'elle évalue, avec la pleine participation des États Membres des Nations Unies, la mise en œuvre de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous prions instamment la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de renouveler leurs efforts afin de surmonter l'impasse actuelle et reprendre sans tarder leur travail de fond. Nous saluons et appuyons tous les efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, car la création de telles zones est une mesure concrète vers l'instauration d'un monde de paix.

Pour terminer, nous approuvons les propositions formulées par de nombreux orateurs sur la revitalisation du travail actuel accompli par la Première Commission. Nous espérons que grâce à un travail constructif, la Première Commission sera en mesure de progresser sur la voie d'une meilleure compréhension commune et d'un accord portant sur des mesures concrètes et pratiques, propres à renforcer le régime de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

M. Than (Myanmar) (*parle en anglais*) : au nom de la délégation du Myanmar, et en mon nom propre, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous rendons hommage également aux autres membres du Bureau. Par ailleurs, j'adresse mes félicitations personnelles et mes meilleurs vœux à M. Suriya Chindawongse, jeune et prometteur diplomate et ami proche, issu d'un pays membre de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour son élection au poste de Vice-Président de la Commission. Nous coopérerons pleinement avec vous, Monsieur le Président, dans vos efforts pour faire progresser le travail de la Première Commission.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter chaleureusement M. Nobuyasu Abe, pour son élection aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nous sommes tout à fait convaincus qu'il saura diriger avec détermination et

efficacité le Département des affaires de désarmement dans les années difficiles à venir. Nous lui souhaitons plein succès dans sa future tâche.

La présente session de la Première Commission se déroule en une période de fortes turbulences pour ce qui est de la maîtrise des armements et du désarmement. Nous assistons à un affaiblissement des engagements pris au niveau international. A notre grand désarroi, même les engagements reflétés dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont été remis en question. La seule instance multilatérale de négociation sur la maîtrise des armements et le désarmement est au point mort. aucune négociation multilatérale de fond sur une question importante de désarmement n'a lieu actuellement.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les dispositions du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'ont pas perdu de leur validité. Le paragraphe 20 du Document final accorde la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Nous tenons à rappeler que, pour nous, le désarmement nucléaire revêt la plus haute priorité.

Il importe que les États dotés d'armes nucléaires honorent l'engagement sans équivoque d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, aux fins du désarmement nucléaire, engagement qu'ils ont pris lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. Il est donc essentiel que les 13 mesures énoncées dans le Document final de la Conférence soit mises en œuvre d'une façon progressive et irréversible.

Je tiens à souligner ici le lien profond qui existe entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Les deux processus sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ils doivent être menés simultanément. Seule cette démarche nous permettra de maintenir des régimes durables, équilibrés, cohérents et efficaces en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En d'autres termes, un processus systématique et graduel de désarmement nucléaire est un préalable au renforcement et au contrôle efficace du respect de la non-prolifération nucléaire.

Le TNP est la pierre angulaire du régime global de la non-prolifération nucléaire et la base

fondamentale du désarmement nucléaire global. La Conférence d'examen de 2005 du TNP sera déterminante en raison de son incidence considérable sur l'avenir du TNP. C'est pourquoi le processus préparatoire doit être efficace et fructueux. Nous notons avec satisfaction le travail réalisé par le Comité préparatoire lors de sa première session, tenue à New York en avril 2002 et de sa deuxième session, tenue à Genève en avril et mai 2003. Nous appelons la troisième session du Comité préparatoire à entreprendre un travail de fond afin de jeter les bases de la Conférence d'examen du TNP en 2005.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une mesure urgente et nécessaire en vue d'un désarmement méthodique et graduel. Nous sommes encouragés par le nombre croissant de ratification du TICEN par les États signataires. Nous nous réjouissons de la ratification l'année dernière de ce traité par l'Afghanistan, l'Algérie, l'Albanie, la Côte d'Ivoire, Chypre, le Koweït, la Mauritanie et Oman. Nous prenons note avec satisfaction de la convocation de la troisième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICEN, tenue à Vienne en septembre 2003. Nous saluons l'adoption par cette conférence de 12 mesures concrètes destinées à favoriser l'entrée en vigueur du Traité.

Il est regrettable que la Conférence du désarmement soit toujours dans l'impasse en ce qui concerne son programme de travail. Cela fera sept ans cette année que l'unique instance multilatérale de négociation connaît une paralysie et se trouve dans l'incapacité d'entreprendre un travail de fond sur les questions de désarmement. Il ne faut pas que 2004 soit encore une année stérile pour la Conférence du désarmement. Les États membres de la Conférence du désarmement doivent s'employer du mieux qu'ils peuvent à surmonter l'impasse actuelle.

Nous sommes frappés par les résultats positifs obtenus par les États parties à la Convention sur les armes chimiques s'agissant de la menace représentée par les armes chimiques. Nous nous félicitons de l'issue positive de la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue à La Haye, aux Pays-Bas, du 28 avril au 8 mai 2003. Nous espérons qu'à la huitième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui doit se tenir

en fin d'année, il sera possible d'élaborer un plan d'action prévoyant la mise en œuvre, au niveau national, d'autres mesures concrètes en vue de l'application de la Convention sur les armes chimiques.

Nous sommes conscients du danger réel que représentent les armes légères. Ces armes sont à l'origine de quelque 500 000 victimes par an à travers le monde. Il nous faut répondre efficacement au problème du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La première Réunion biennale des États sur l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui s'est tenue à New York du 7 au 11 juillet 2003, a été une première étape importante dans les mesures de suivi du Programme d'action, adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juillet 2001. Sous la présidence avisée de M. Kuniko Inoguchi, du Japon, la Réunion biennale a pu entamer des débats d'ensemble de fond sur des questions aussi fondamentales que la collecte des armes et leur destruction; le marquage et le traçage, le contrôle de l'exportation et de l'importation; les moyens d'application; la recherche; la mise en place d'organismes et la sécurité humaine. Nous notons avec satisfaction le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le commerce illicite des armes légères. Par ailleurs, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres afin qu'ils redoublent d'efforts pour œuvrer à la mise en place d'une interdiction de la fourniture d'armes légères à des acteurs non étatiques.

Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de la délégation du Myanmar au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour sa précieuse contribution à cet égard. Les pays de la région ont beaucoup bénéficié des séminaires, ateliers et autres activités sur des questions de désarmement, organisés au niveau régional par le Centre. Nous appuyons les activités menées actuellement par le Centre, et nous insistons pour que davantage de ressources soient allouées au Centre de façon à lui permettre d'entreprendre des activités plus utiles dans la région.

Les Nations Unies symbolisent le multilatéralisme. Nous sommes tous en faveur du multilatéralisme. Les problèmes dont sont saisies la Commission et l'Assemblée générale sont de nature globale. Il ne fait aucun doute que les problèmes

globaux exigent des initiatives globales dans tous les domaines de l'action humaine. Le désarmement ne fait pas exception. Tous les accords internationaux importants, adoptés à ce jour, dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, dont le TNP, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, sont les fruits de la Conférence du désarmement et le témoignage éloquent du rôle fondamental joué par la diplomatie multilatérale et de sa grande valeur.

Renouvelons donc notre ferme attachement au multilatéralisme dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et dans d'autres domaines de l'action humaine.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection unanime aux fonctions de Président de cette très importante commission. Je suis fier de voir un diplomate de votre envergure et un ami très proche occuper cette très importante fonction. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et lui exprimer ma gratitude pour ses remarques d'ensemble, à l'ouverture de la session, sur des questions urgentes touchant le désarmement et la sécurité internationale. Ma délégation rend également hommage à M. Jayantha Dhanapala, ancien Secrétaire général adjoint, pour sa précieuse contribution à la cause du désarmement. Je manquerais à mes devoirs si j'omettais, Monsieur le Président, de féliciter votre prédécesseur aux fonctions de Président de la Première Commission, pour l'excellent travail accompli lors de la session précédente.

Nous sommes à nouveau réunis alors que la sécurité internationale traverse une période agitée et que le désarmement est au point mort. Les dispositions figurant dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont été davantage appliquées sur le plan des infractions que sur celui de la conformité. La menace se fait grandissante que des terroristes puissent détenir des armes de destruction massive, et le désarmement ne fait plus partie de la liste des priorités mondiales.

Un exemple frappant de cette érosion est l'impasse dans laquelle se trouve les instances multilatérales de désarmement. La Commission du

désarmement n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur des objectifs et un ordre du jour, ou sur la création d'un comité préparatoire pour la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Plus grave encore, la Conférence du désarmement connaît depuis ces sept dernières années une situation d'inertie, ses membres n'ayant pu convenir d'un programme de travail. Pendant ce temps, des pays détenteurs d'énormes stocks d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive se montrent inflexibles s'agissant du maintien de leurs arsenaux meurtriers. Cette attitude a incité d'autres nations à poursuivre l'option nucléaire, ruinant ainsi les efforts déployés en matière de non-prolifération.

L'élan en matière de désarmement bilatéral est lui aussi retombé. Depuis quelque temps, aucune initiative nouvelle et majeure n'a été lancée en vue de l'élimination des stocks d'armes nucléaires. Nous engageons vivement les puissances nucléaires à élaborer rapidement une stratégie destinée à réduire et à éliminer définitivement, et dans des délais précis, leurs armes nucléaires.

Un cadre d'action existe déjà sous la forme de 13 mesures pratiques énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 du TNP. Les Puissances nucléaires doivent s'acquitter honnêtement de leurs obligations conformément à l'article VI du TNP. Qu'on le veuille ou non, si les Puissances nucléaires ne montrent pas l'exemple, la non-prolifération sera difficile à réaliser et sa pérennité impossible.

Le Népal se félicite de l'entrée en vigueur récente du Traité de Moscou sur une réduction des armements stratégiques offensifs, conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Ces pays, avec d'autres États dotés d'armes nucléaires, doivent prendre de nouvelles mesures irréversibles, vérifiables et fermes afin de réduire leurs armes nucléaires.

La technologie nucléaire est interchangeable et peut être utilisée à des fins négatives. De plus, des accidents nucléaires peuvent se produire. Leurs scénarios ont des conséquences dévastatrices. Le Népal est donc favorable à l'utilisation pacifique de cette technologie, mais seulement si elle s'accompagne des précautions voulues et de garanties non discriminatoires.

Nous regrettons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité d'interdiction des matières fissiles, tel qu'il est proposé, ne soient toujours pas à portée de main. Le fait que des terroristes cherchent à se doter d'armes de destruction massive souligne l'urgence d'œuvrer à l'élaboration d'un traité d'interdiction des matières fissiles.

Je félicite les pays d'Asie centrale dont la région va bientôt devenir une zone exempte d'armes nucléaires, couronnant ainsi les efforts régionaux de maîtrise des armements. Je rends hommage également à la Mongolie pour sa nouvelle proposition tendant à institutionnaliser son statut unique d'État exempt d'armes nucléaires. Le Népal se félicite des propositions de l'Égypte et d'autres nations visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

En dépit des échecs dans le domaine du désarmement nucléaire, nous pouvons nous montrer optimistes s'agissant des régimes de contrôle des armes chimiques et biologiques. Nous devons cependant veiller à ce que, grâce à des mesures de vérification précises, ces régimes ne fassent pas l'objet d'une violation et que leur intégrité soit préservée.

Infatigable défenseur d'un désarmement général et complet, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires, le Népal appuie les mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. De la même façon, les fonds marins et l'antarctique – patrimoine commun de l'humanité – doivent demeurer vierges.

Ma délégation estime qu'une prolifération croissante des missiles balistiques constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est urgent de mettre sur pied un régime multilatéral de surveillance des missiles, et nous devons, ensemble, coopérer résolument à la mise en œuvre d'un tel régime.

Le Népal se réjouit qu'il y ait consensus sur la nécessité de mesures concrètes et urgentes en vue de l'exécution du programme d'action sur les armes légères. Mais un fossé très large sépare encore les différentes approches en matière de lutte contre le commerce illicite des armes légères. Un véritable partenariat global s'impose, si l'on veut freiner la menace que fait peser le commerce illicite de ces armes et empêcher qu'elles ne soient utilisées à des fins hostiles par des acteurs non étatiques.

Nous appuyons également l'élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies en tant que mesure de confiance efficace. À cet égard, le Groupe d'experts gouvernementaux devrait être encouragé à étudier les moyens de rendre le Registre plus global et les renseignements qu'il renferme davantage crédibles.

Le rôle joué par les centres régionaux pour la paix et le désarmement est essentiel dans les efforts menés pour accélérer le processus de désarmement et de maîtrise des armements au niveau régional. Le Népal est tout à fait favorable au déplacement rapide à Katmandou du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Je prie instamment le Secrétariat d'œuvrer dans ce sens en réexaminant au plus vite l'accord du pays hôte et le mémorandum d'accord, conformément aux pratiques et aux précédents diplomatiques. J'engage également la communauté internationale à fournir davantage de ressources au Centre situé en Asie, de façon qu'il puisse organiser davantage d'activités pour le bien de l'Asie et de la région du Pacifique.

La voie multilatérale est la seule qui conduise vers l'instauration d'une paix globale et durable dans le monde. L'évolution de la culture de paix fondée sur la prévention des conflits, le désarmement et la confiance mutuelle est essentielle à cette paix. Nous devons sortir le multilatéralisme de son profond sommeil et lui redonner toute sa vigueur. La voie bilatérale doit être complétée et renforcée par la voie multilatérale.

Pour ce faire, il faut renforcer les institutions et les processus multilatéraux de désarmement et revitaliser la Première Commission. Ma délégation est prête à coopérer avec d'autres pays à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir, au nom de ma délégation, de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à vos qualités, nous serons en mesure de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dans le domaine du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales. Notre délégation souhaite également tout le succès aux membres du

Bureau et félicite le Président de la session précédente ainsi que le secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'améliorer la coopération internationale entre les différentes instances dans le domaine du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre du désarmement et de la sécurité internationale, alors que le monde connaît de nombreux changements aux niveaux régional et international. Cela démontre que la seule voie pour assurer la paix et la sécurité internationale consiste à revitaliser l'approche multilatérale afin de répondre aux dangers résultant de la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et à veiller à ce que le déséquilibre entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires ne s'accroisse. Malheureusement, et en dépit des initiatives menées aux niveaux unilatéral et bilatéral par certains États pour réduire leurs stocks d'armements nucléaires stratégiques, certains grands États continuent à mettre au point des technologies nucléaires et des armes biologiques et chimiques. Ils procèdent à des essais sous le prétexte de la prévention et du maintien de la paix et de la sécurité internationale, malgré les nombreuses conventions, instruments et protocoles appelant à la fin de telles pratiques.

Le fait que des régions soient le théâtre de tensions, de guerre et de conflits incitent des États à mobiliser leurs efforts en matière de défense, ce qui se traduit par une augmentation croissante des dépenses militaires. Pendant ce temps, les fonds et les contributions alloués à la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration du Millénaire sur des questions aussi urgentes que la pauvreté, les catastrophes naturelles et l'environnement sont bien modestes et limités. Les critères actuels reposent donc sur une contradiction et un déséquilibre. C'est pourquoi nous prions instamment les États nucléaires à prendre des mesures, par le biais d'initiatives urgentes, pour réduire les dépenses en armements en vue d'une élimination graduelle de leurs arsenaux nucléaires et stratégiques. Nous appuyons également des mesures visant à adopter des instruments juridiquement contraignants afin d'assurer la protection des États non dotés d'armes nucléaires contre les menaces émanant des États dotés d'armes nucléaires.

Le rapport du Secrétaire général adjoint, dont la Commission a eu communication, fait référence aux vastes efforts déployés au niveau international pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde. Cela nous paraît être le moyen le plus efficace de réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires et, par là, de consolider la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. La sécurité est indivisible.

Si un certain nombre d'États ont signé des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ou sont parties à ces traités, ils ne représentent cependant que 50 % de la surface du globe. Pourtant, nombreux sont les pays en conflit, où la création de zones exemptes d'armes nucléaires s'imposerait. Je pense en particulier au Moyen-Orient, où de telles zones pourraient être créées si Israël ne refusait de soumettre ses installations nucléaires aux contrôles internationaux. Cette attitude représente une menace pour la paix et la sécurité tant au niveau régional qu'international.

Le Soudan joue un rôle actif dans les efforts déployés au niveau international en faveur du désarmement. Outre son adhésion à de nombreux traités et instruments internationaux pertinents, il a accueilli, en août dernier, la première conférence d'institutions nationales africaines sur le Traité d'interdiction des armes chimiques. au cours de cette conférence, plusieurs recommandations importantes ont été adoptées, au premier rang desquelles figure la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. Les États de cette région doivent limiter l'emploi de matières chimiques à des fins uniquement pacifiques. au niveau régional, nous saisissons cette occasion pour rappeler que l'approche multilatérale représente la meilleure garantie de l'exécution des accords et traités internationaux.

En septembre dernier, le Soudan a adhéré à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et sur leur destruction, à la Convention sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction.

La question des armes légères est un autre sujet de préoccupation pour le Soudan en matière de désarmement. Mon pays a toujours participé activement aux forums régionaux et internationaux

visant à mettre fin au commerce illicite des armes légères, parallèlement aux initiatives qu'il mène, par l'intermédiaire de notre bureau national, contre la prolifération des armes légères. Il existe un lien mutuel entre la prolifération de ces armes, le crime organisé transnational, le terrorisme et le commerce illicite des drogues. Le Soudan s'emploie à tous les niveaux, au sein de l'Union africaine et au sein de la Ligue arabes et d'autres instances, à contrôler ces armes. Ces initiatives viennent en complément des efforts que nous déployons au niveau bilatéral, avec des pays voisins, pour renforcer l'efficacité des contrôles douaniers et de ceux exercés à l'encontre de la circulation de telles armes.

Nous tenons également à réaffirmer que si l'on veut prévenir la prolifération de ces armes, c'est aux pays industrialisés qu'il appartient de s'engager à ne pas les faire parvenir à des individus et des groupes non étatiques. Il convient de rappeler ici la nécessité d'encourager, notamment au niveau technique, les États qui opèrent une transition d'une situation de guerre à une situation de paix et de stabilité, en particulier dans les zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

Nos débats à la présente session divergent des débats précédents, du fait des tensions dont plusieurs régions du monde sont le théâtre à cause des armements et de la crainte que des armes de destruction massive ne passent aux mains de terroristes.

Je terminerai donc en soulignant que la responsabilité de la Commission est plus importante que jamais. aucune réforme ne doit réduire le mandat de la Commission dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, au moment précis où le monde exige que nous consacrons nos efforts au développement, à l'environnement, à la paix et à la réhabilitation. De tels efforts doivent se faire au service des peuples, et non pas au service de la guerre et de la destruction.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau. Je ne doute pas que, grâce à votre vaste expérience et à vos qualités avérées, vous serez en mesure de conduire nos délibérations vers une

issue positive. Je souhaite également féliciter M. Nobuyasu Abe, qui occupe les fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et le remercier pour ses précieuses observations liminaires.

Comme à l'accoutumée, les questions liées à la sécurité internationale, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive continuent d'occuper une place prépondérante dans nos délibérations et, comme toujours, les résultats mitigés obtenus l'année dernière ont été contrebalancés par les défis.

Nous avons noté avec satisfaction que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction des essais nucléaires ont bénéficié de la signature et de la ratification d'un nombre plus élevé d'États Membres, tandis que le Groupe spécial d'États parties à la Convention sur les armes biologiques et à toxines ont réalisé des progrès significatifs dans leurs efforts pour élaborer un mécanisme de vérification et de respect. Cependant, nous sommes vivement préoccupés par le fait que de récents événements aient entraîné une perte de confiance dans le processus de désarmement.

D'une part, aucun progrès n'a été enregistré au sein de la Conférence du désarmement du fait de l'échec des négociations sur le désarmement nucléaire et sur un traité d'interdiction des matières fissiles. D'autre part, le TICEN que mon pays – je suis heureux de l'annoncer – vient de signer, n'est toujours pas entré en vigueur, alors que l'application des recommandations de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste incertaine.

De récents événements, tout aussi funestes, font craindre le recours à des armes nucléaires dans un conflit armé futur. Le problème est aggravé par la menace que font peser le terrorisme et le risque que des armes de destruction massive ne puissent être facilement acquises par des groupes terroristes. Dans un monde global, ces menaces globales exigent des actions globales.

Pour employer un truisme éculé mais toujours valable, le désarmement bénéficie à l'humanité non seulement parce qu'il élimine les menaces à la paix, à la sécurité et, par voie de conséquence, à la civilisation, mais aussi parce qu'il peut aider à

consacrer les ressources matérielles et financières aux initiatives en matière de développement. Tout rapport sur le développement humain confirme que la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire pourrait être accomplie avec seulement une petite fraction des milliards de dollars dépensés en armements par des nations, grandes et petites.

La non-prolifération peut et doit être réalisée. La délégation de l'Érythrée est convaincue que le TNP et le TICEN demeurent les seules options viables pour un désarmement complet et universel. De sérieux efforts doivent donc être déployés pour assurer le succès de la réunion du comité préparatoire de la Conférence d'examen, qui se tiendra à Genève, en 2005.

L'Érythrée se félicite également de la reprise de la Conférence des Parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques et espère qu'elle sera en mesure de parvenir à un accord sur une déclaration finale, ce qui renforcera la Convention. Les armes classiques ont été les principaux facteurs de destruction ces dernières décennies, notamment dans le tiers monde. Les améliorations en matière de technologie, le perfectionnement et la disponibilité de quantités infinies d'armes, l'avidité des fabricants d'armes ont permis à des parties en conflit – qu'il s'agisse d'un conflit interne ou externe – de profiter de ces armes et de les utiliser en toute désinvolture.

Cette combinaison de l'irresponsabilité, de l'insensibilité et de la cupidité a non seulement causé une destruction massive de vies et de biens, mais a également absorbé de maigres ressources financières qui auraient pu être consacrées à la lutte contre la pauvreté et la famine extrêmes et détruit les économies déjà fragilisées de nombreux pays déstabilisés.

C'est pourquoi il importe de mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Seule une action collective et individuelle aux niveaux international, régional et sous-régional permettra une application efficace du Programme d'action sur les armes légères.

Prenons, par exemple, le cas de la Somalie dans la corne de l'Afrique. Ce pays assiégé pâtit indûment d'un afflux démesuré d'armes légères en provenance de pays voisins, qui espèrent influencer sur la situation dans ce pays en le déstabilisant. Le peuple et le Gouvernement somaliens ont déjà identifié

publiquement ce pays. Il incombe à ce voisin de prendre conscience qu'il ne peut pas défendre ses intérêts en recourant à l'illégalité, au mépris affiché à l'égard de la primauté du droit et à la violation délibérée des conventions internationales, mais en aidant une Somalie unie et stable à reprendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

La communauté internationale ne doit pas tolérer que des gouvernements dilapident leurs maigres ressources dans l'achat d'armes pour mener des aventures militaires illégales et immorales contre leurs voisins, alors que leurs populations sont en proie à une pauvreté extrême et décimées par des famines aux proportions inimaginables. On ne peut tolérer une culture politique qui entretient et soutient la diplomatie des « armes contre la charité », conduite par des Gouvernements irresponsables et immoraux qui, d'un côté, sermonnent sans vergogne et publiquement des Gouvernements donateurs parce qu'ils hésitent à fournir une aide alimentaire et qui, de l'autre, fournissent des armes en toute désinvolture.

Les mines terrestres constituent une menace pour la sécurité de l'homme, ainsi que pour la stabilité et le bien-être des États de nombreuses régions du monde, en particulier d'Afrique, où l'existence même de ces États est menacée. La corne de l'Afrique figure aussi parmi les régions les plus gravement touchées.

Le peuple de l'Érythrée a été victime des mines antipersonnel pendant les 30 années de lutte de libération et les trois années de guerre menée pour la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de son pays. ainsi, des civils sans défense, qui sont les premières victimes des mines, continuent de pâtir de la présence de mines éthiopiennes qui ont été posées après la signature de l'accord d'arrêt des hostilités et de l'accord général de paix signé entre les deux pays. Cette situation a été confirmée à plusieurs reprises par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. C'est la raison pour laquelle l'Érythrée est attachée à la création d'un environnement régional et international totalement exempt de mines antipersonnel. Cela irait dans le sens de la sécurité et du développement et favoriserait l'instauration de relations et d'une coopération entre les pays voisins. aussi nous nous félicitons des résultats positifs enregistrés pendant la quatrième réunion des États parties, tenue à Genève en 2002.

Cependant, force est d'admettre que la signature et la ratification du Traité d'interdiction des mines antipersonnel resteront inutiles aussi longtemps que quelques États malhonnêtes continueront de fabriquer et de vendre ces armes infernales à quelques États tout aussi malhonnêtes, qui utilisent ces armes contre des États respectueux des lois, qui appliquent fidèlement la Convention mais qui peuvent, un jour ou l'autre, nourrir des arrière-pensées concernant leur bonne volonté et leurs bonnes actions.

L'Érythrée est profondément attachée au maintien de la paix et de la sécurité et au règlement pacifique des différends, simplement parce qu'elle connaît mieux que quiconque les conséquences négatives de la guerre et des conflits sur l'évolution des nations et le bien-être de leurs populations. Même pendant la guerre de libération, les Érythréens n'ont fait que réclamer le libre exercice de leur droit à l'autodétermination. Pendant la dernière guerre, ils n'ont cessé de préconiser un règlement pacifique de leur différend territorial avec l'Éthiopie, comme ce fut le cas avec leurs autres voisins. Ils ont toujours agi honorablement et de bonne foi.

Ainsi les Érythréens ont organisé un référendum, deux ans après la libération de leur pays, bien qu'ils soient sortis victorieux de la guerre. Ils ont accepté, sans condition ni réserve, le verdict de la Commission d'arbitrage Érythrée-Yémen et l'ont rapidement mise en œuvre. Ils ont réglé de façon pacifique leurs problèmes avec Djibouti et accepté, sans plus de cérémonie, la décision de la Commission d'arbitrage Érythrée-Yémen. Pourtant, cette décision n'a pas été appliquée, l'Éthiopie ayant décidé de rejeter la décision unanime, finale et contraignante d'une commission d'arbitrage qui avait été mise en place par le Conseil de sécurité et dont les décisions ont été approuvées par les Nations Unies et la communauté internationale.

En conséquence, la paix, la sécurité, la stabilité et le développement pacifique sont en balance. En fait, l'Éthiopie a déclaré qu'elle était toujours attachée à la cause de la guerre en menaçant de recourir à la force contre toute tentative visant à libérer des territoires occupés en contradiction avec la décision d'arbitrage.

L'Érythrée a toujours été disposée à entamer un dialogue politique afin d'établir des relations de coopération avec tous ses voisins conformément à sa vision et à son espoir d'une nouvelle zone de paix, de stabilité et de relations de coopération dans la corne de

l'Afrique. Cette vision a été conçue bien avant l'indépendance officielle. Cette vision et cet espoir sont devenus une politique formelle après l'indépendance officielle et sont tout aussi valables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient une décennie auparavant.

Pourtant, le dialogue et les efforts d'instauration de la confiance ne prospèrent pas dans le vide, au contraire ils puisent leur bonne foi et leur engagement dans la primauté du droit et dans le principe « *pacta sunt servanda* ». Une preuve de bonne foi de la part de l'Éthiopie, l'annonce publique que l'Éthiopie accepte sans réserve toutes les décisions de la Commission Boundary, y compris la décision visant à ce que Badme et ses environs appartiennent à l'Érythrée, et la mise en œuvre fidèle et rapide de cette décision conduiront alors à un dialogue fructueux. Toute autre option est vouée à l'échec.

Le Président (*parle en anglais*) : La liste des orateurs pour cet après-midi est épuisée.

Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Kidane (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir intervenir à cette heure. Je souhaite dire ce qui suit. Le représentant de l'Érythrée parle de paix. Mais nul n'ignore ici que l'Érythrée a envahi la quasi-totalité de ses voisins pendant ses quelque dix années d'existence. Nous avons souligné ce point à plusieurs reprises mais sommes contraints de le répéter.

Alors que l'Érythrée compte quelque 3 millions d'habitants, elle maintient une armée de 300 000 à 400 000 hommes, soit 10 % environ de sa population. L'Érythrée est un des pays les plus pauvres et pourtant elle maintient une armée de 300 000 hommes, soit un dixième de sa population. Elle reproche encore à l'Éthiopie de se défendre contre le comportement agressif de l'Érythrée. L'Érythrée se comporte comme s'il était un pays opulent.

Concernant le dernier point, que vient de mentionner le représentant de l'Érythrée, le Rwanda et les médiateurs américains, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président de l'OUA, qui était à cette époque le Président Compaore, ont dit clairement que l'Érythrée était l'agresseur et l'Éthiopie la victime de l'agression.

Selon certains rapports, la délégation de l'OUA, le comité des ambassadeurs soulignaient, dans leurs conclusions, ce qui suit :

« Nous sommes parvenus à la conclusion que la ville de Badme et ses environs étaient administrés par les autorités éthiopiennes avant le 12 mai 1998. »

Dans une lettre adressée au Président de l'Érythrée, le Président Compaore déclarait ce qui suit :

« Je vous lance un appel solennel, au nom de l'OUA et de sa délégation de haut niveau, afin que vous acceptiez notre proposition, à savoir que le Gouvernement érythréen accepte de redéployer ses troupes en dehors des territoires éthiopiens occupés après le 6 mai 1998. »

La Sous-Secrétaire d'État américaine aux affaires africaines, Susan Rice, devait ajouter ce qui suit :

« Une semaine après, l'Érythrée a envoyé des troupes et une armée à l'intérieur et autour de la ville de Badme dans un territoire administré par l'Éthiopie. Après plusieurs semaines de combat, la zone de Badme et les zones proches de Zela Ambessa et de Bure, au sud du port d'Assab, sont passées sous le contrôle de l'Érythrée. »

De nombreuses autorités peuvent témoigner du fait que l'Érythrée n'a jamais été victime d'agression. L'agresseur, c'était ce pays.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Le fait que nous parlions d'agression et des victimes d'agression et que nous fournissions des preuves suppose un débat à deux niveaux différents. Afin que les choses soient bien claires, je rappelle que le Comité des ambassadeurs et l'accord d'Algiers ont stipulé que la possession de Badme serait confirmée – et cela fait partie de l'accord d'Algiers, que vous pouvez trouver dans les rapports réitérés de la Commission Boundary – après la décision de la Commission Boundary.

Aujourd'hui, la Commission Boundary a décidé que Badme fait partie du territoire sud de l'Érythrée. Il s'agit d'une décision légale, ayant force juridique et finale. Les deux pays l'ont acceptée. aussi lorsque nous parlons d'agression, nous devons parler de la

localisation de Badme. On ne peut pas commettre d'agression contre son propre territoire. Des gens peuvent être chassés de leur propre territoire mais cela ne peut être considéré, par définition, comme une agression.

La Commission d'arbitrage a décidé que Badme faisait partie du territoire érythréen. Le Gouvernement éthiopien a rejeté cette décision finale et contraignante. Cet acte d'illégalité a été identifié comme tel non seulement par la Commission Boundary, mais par le Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'Union africaine, qui ont sanctionné et mandaté la Commission et approuvé ses décisions. C'est la raison pour laquelle, en réponse aux lettres adressées par le Premier Ministre Meles Zenawi, il y a quelque semaines, ils ont noté avec regret que l'Éthiopie n'appliquait pas la décision, ne coopérait pas avec la Commission et bafoué l'accord d'Algiers. Ils ont prié le Gouvernement éthiopien de coopérer pleinement et rapidement avec la Commission Boundary et ses fonctionnaires sur le terrain et rappelé à l'Éthiopie les obligations incombant aux deux parties, à savoir conduire le processus de paix vers une issue constructive. Je conclus ici ma plaidoirie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, le nombre d'interventions dans l'exercice du droit de réponse pour une délégation à une séance donnée doit être limitée à deux par sujet, et que la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et la seconde intervention à cinq minutes.

M. Kidane (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Pour que les choses soient bien claires : l'Éthiopie demeure attachée à l'accord d'Algiers et à la décision de la Commission Boundary.

Il est vraiment regrettable que presque toutes les commissions des Nations Unies soient condamnées à écouter nos allégations et contre-allégations. L'Érythrée nous accuse dans toutes les instances. Nous parlons des mêmes choses à l'Assemblée générale et, aujourd'hui, nous débattons de la même question, et il en ira de même demain dans une autre commission. Il est vraiment malheureux que nous en soyons arrivés là et que cet organe soit soumis à cet exercice fastidieux.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Éthiopie vient de dire que son gouvernement n'avait pas rejeté l'accord d'Algiers.

Premièrement, il conviendrait de se demander pourquoi le Conseil de sécurité a été contraint de faire la réponse suivante à la lettre qui lui a été adressée par le Premier Ministre de l'Éthiopie, le 19 septembre dernier. J'aimerais lire cette lettre dans son intégralité :

« Le Conseil de sécurité assure l'Éthiopie qu'il appuie fermement l'achèvement du processus de paix et l'application entière et rapide de l'accord d'Algiers, que seule la pleine application de l'accord d'Algiers conduira à une paix durable et qu'il regrette l'intention du Gouvernement éthiopien de ne pas accepter l'intégralité de la décision de délimitation et de démarcation, telle qu'arrêtée par la Commission Boundary. Il demande au Gouvernement éthiopien de coopérer pleinement et rapidement. »

Deuxièmement, pourquoi le Premier Ministre éthiopien écrirait-il : « On ne doit donc s'attendre à rien de bon de la part de la Commission pour sauver le processus de paix, » et pourquoi demanderait-il la création d'un mécanisme de substitution?

Même si l'on sait très bien que la Commission Boundary, qui a été mandatée par le Conseil de sécurité pour prendre la décision finale et contraignante, est l'institution la plus importante dans le processus de paix, nous nous demandons s'il envisage une paix durable, puisque son pays a rejeté la décision finale et contraignante de la Commission, qui est évidemment l'unique mécanisme des Nations Unies.

M. Al-Ayashi (Yémen) (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Érythrée a rappelé l'attachement sans réserve de son pays au respect de la décision d'arbitrage concernant le différend qui oppose les deux pays. Nous nous en félicitons, mais nous devons rappeler que les problèmes demeurent. L'Érythrée n'a pas entièrement respecté ce fait. Des problèmes restent en suspens, en particulier en ce qui concerne les pêcheries.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler aux délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale est fixée au mercredi 15 octobre, à 18 heures. afin de permettre au Secrétariat de les rendre disponibles en tant que documents officiels de la Commission pour la seconde phase de ses travaux, les délégations sont instamment

priées de présenter leurs projets de résolution dès que possible.

En outre, comme je l'ai dit un peu plus tôt, j'aimerais consacrer une partie du temps de la Commission à la discussion des moyens d'améliorer ses méthodes de travail. J'aimerais donc consacrer les séances du jeudi 16 et du vendredi 17 octobre à un échange de vues informel sur ce sujet. Par conséquent, mon souhait est de conclure la première phase des travaux de la Commission, à savoir le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale d'ici mercredi prochain.

Toutefois, deux délégations ont estimé qu'il était impossible que leurs déclarations soient prêtes en quelques jours. En conséquence, la présidence a décidé d'autoriser ces deux délégations à faire leurs déclarations à l'ouverture de la séance, jeudi prochain. Immédiatement après que nous aurons entendu leurs déclarations, j'envisage de lever la séance et de procéder à une réunion informelle, de façon que la Commission puisse entamer un échange de vues informel sur ses méthodes de travail.

Aux délégations qui ont été en mesure de faire leurs déclarations, je voudrais leur exprimer, une fois encore, ma sincère reconnaissance pour l'esprit de souplesse et de coopération dont elles ont fait preuve.

En ce qui concerne la seconde phase des travaux de la Commission, à savoir la discussion thématique des questions inscrites à l'ordre du jour, l'introduction et l'examen des projets de résolution, afin que la Commission puisse procéder à une discussion structurée et utiliser pleinement et efficacement les services de conférence à sa disposition, j'ai élaboré un calendrier provisoire, fondé sur la pratique établie de la Commission pour la phase actuelle de ses travaux. Je crois que le calendrier provisoire a été distribué à la Commission en tant que document A/C.1/58/CRP.2.

En proposant ce calendrier provisoire, j'ai suivi la pratique établie par la Commission lors des sessions précédentes de l'Assemblée générale. En conséquence, je propose que notre discussion s'effectue de la manière suivante : la séance du lundi 20 octobre sera consacrée aux questions relatives aux armes nucléaires. La séance du jeudi 21 octobre sera consacrée aux autres armes de destruction massive, à l'espace et aux aspects connexes du désarmement. La séance du mercredi 22 octobre sera consacrée aux questions

touchant les armes classiques. La séance du jeudi 23 octobre sera consacrée à la discussion sur le désarmement régional, les mesures de confiance, y compris la transparence dans les armements, parallèlement à d'autres mesures de désarmement et au mécanisme du désarmement. La séance du mercredi 24 octobre, dans la matinée, sera consacrée à une discussion sur des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, et la séance de l'après-midi sera consacrée à des observations supplémentaires sur quelques-uns de points susmentionnés.

À ce propos, j'aimerais indiquer que, si nous achevons la discussion de questions prévues à une séance donnée, nous poursuivrons nos discussions en passant à la question suivante prévue dans notre calendrier si les délégations y sont prêtes. Je prie donc les délégations de bien vouloir se préparer à une telle éventualité. Néanmoins, il est évident qu'un degré de souplesse sera observé et que les délégations auront la possibilité d'aborder n'importe quelle question, si elles le souhaitent.

Le calendrier provisoire, que je viens de vous communiquer, est, comme les sessions précédentes, plutôt souple et conforme aux décisions adoptées sur la rationalisation des travaux de la Commission. En d'autres termes, les travaux de la Commission allieront la discussion des questions spécifiques avec la présentation ou l'examen de tous les projets de résolution, afin que le temps nécessaire soit consacré aux consultations et aux discussions d'information sur tous les projets de résolution. Je rappelle que nous ferons preuve de souplesse de façon à répondre aux souhaits des délégations.

J'aimerais souligner qu'à la dernière séance de la seconde phase de nos travaux, le vendredi 24 octobre, des délégations pourront encore présenter les projets de résolution restants. Cela permettra à la Commission de disposer du temps nécessaire pour procéder à la phase active de ses travaux. Je prie donc instamment les délégations de faire tout leur possible pour présenter leurs projets de résolution pendant la seconde phase des travaux de la Commission, la semaine prochaine.

Puis-je considérer que les délégations acceptent le calendrier provisoire proposé pour notre discussion thématique?

M. Koffler (Autriche) (*parle en anglais*) : Merci pour ce calendrier provisoire, Monsieur le Président, et pour tous les efforts que vous déployez à cette fin.

J'aimerais toutefois poser la question suivante : les projets de résolution restants devront-ils être présentés, comme j'ai cru le comprendre, le vendredi 24 octobre ?

Le Président (*parle en anglais*) : Oui, comme je l'ai indiqué, au cours de la dernière séance, le vendredi 24 octobre, les délégations qui ne l'auront pas encore fait pourront présenter les projets de résolution restants.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je considérerai que les délégations acceptent le calendrier provisoire proposé pour notre discussion thématique ? Il n'y a pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Bien qu'il n'existe pas de liste officielle des orateurs pour la seconde phase de nos travaux, je suggère néanmoins aux délégations d'informer le Secrétariat de leurs intentions de s'exprimer, dans la mesure du possible, avant les séances consacrées à des questions spécifiques. Si tel n'est pas le cas, les demandes pour des interventions se feront directement, le jour voulu.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Une réunion des auteurs du projet de résolution, intitulé « Transparence dans les armements », au titre du point 73 q) de l'ordre du jour,

organisée par la Mission permanente des Pays-Bas, aura lieu le jeudi 14 octobre, à 10 heures, dans la salle de conférence 5.

Une réunion d'information sur le projet de résolution, intitulé « Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage », au titre du point 73 i) de l'ordre du jour, organisée par la Mission permanente des Pays-Bas, aura également lieu le mardi 14 octobre, à 10 h 30, dans la salle de conférence 5.

Une consultation informelle à composition non limitée sur un projet de résolution, intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction », au titre du point 73 v) de l'ordre du jour, organisée par la mission permanente de la Pologne, aura lieu le mardi 14 octobre, à 11 h 30, dans la salle de conférence 5.

Enfin, j'informe les membres de la Commission que le Groupe des États d'Afrique se réunira, dans la salle de conférence 4, immédiatement après que la séance de cet après-midi de la Première Commission aura été levée.

La séance est levée à 17 h 15.